



# Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

## ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE – CONVOCATION (Publication dans le Journal officiel du jeudi 16 mars 2023)

ALLE : Assemblée communale extraordinaire, mardi 28 mars 2023, à **20h15** à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 décembre 2022.
2. Information sur le projet de rénovation de la gare CJ d'Alle.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'085'000.- relatif à l'assainissement total des infrastructures (eau, épuration, électricité) sous les trois passages à niveau CJ. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia, ressortissante portugaise domiciliée à Alle.
5. Information sur le projet des conteneurs semi-enterrés.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet [www.alle.ch](http://www.alle.ch) en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

## MATÉRIEL NON RÉCUPÉRÉ APRÈS LE « RAI-TIAI-TIAI »

Les objets ci-dessous ont été récupérés par la voirie communale :

- 2 chaises plastiques basses ;
- 1 container à poubelles vert avec décorations sur les côtés ;
- 1 petite table de camping pliable.

Tous ces objets sont stockés au bâtiment des services, rte de Courgenay 24, Alle. Contact : Secrétariat communal.

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE

Avec l'arrivée des beaux jours, les chenilles processionnaires vont commencer à sortir de leur léthargie. En 2022, grâce notamment à des interventions rapides, la situation est restée sous contrôle sur le territoire cantonal et aucun cas de prolifération majeure n'a été déploré.

Cette année, nous vous invitons de nouveau à être vigilants. Nous vous rappelons que vous trouverez tous les documents liés à cette thématique sur le site internet de l'Office de l'environnement ([www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env)), ainsi que la liste des entreprises régionales ayant suivi la formation de lutte contre cet insecte.

**Suite au verso →**

## PROBLÉMATIQUE DES NUISIBLES

Les Autorités communales en collaboration avec l'Office de l'environnement (ci-après ENV), souhaitent régler le problème dont le village d'Alle est confronté depuis plusieurs années, soit la problématique des nuisibles :

- **des rats (rats mulots et rats musqués) ;**
- **des renards.**

Autant pour les renards que pour les rats, ces animaux aiment vivre là où se trouve de la nourriture et ces derniers s'installent là où il y a de quoi survivre. ENV a donc accepté de soutenir notre Commune pour venir à bout de ce fléau, mais ce n'est qu'avec le soutien de la population que nous gagnerons. Par conséquent, nous vous saurions gré de ne plus laisser de nourriture, restes alimentaires à proximité des habitations et de ne rien éliminer par les canalisations d'eaux usées. Il est évident qu'il ne faut rien jeter dans les rivières, forêts ou compostes. Il est recommandé d'utiliser des compostes fermés.

**Les restes alimentaires doivent impérativement être éliminés dans un sac à poubelle taxé SIDP.**

Concernant la problématique des renards, la population est priée d'annoncer leur présence au secrétariat communal surtout lorsqu'ils s'approchent des habitations en journée. En collaboration avec les gardes-faune cantonaux, ces animaux parfois malades, seront surveillés.

Nous remercions nos citoyens pour leur collaboration dans ce projet.

## DÉCHETS SAUVAGES

Le Conseil communal constate une recrudescence de dépôt de déchets (papiers, mégots, plastiques) au sein des places publiques notamment sur la nouvelle place de jeux « Roland Béguelin » ainsi que dans la nature environnante. L'Exécutif demande aux auteurs de telles incivilités de respecter l'ensemble de la population, les infrastructures communales, la nature en elle-même et le personnel communal chargé de l'entretien du village.

## RECTIFICATION – MEMODéchets

Comme chaque début d'année, un exemplaire du « MEMODéchets » est transmis à la population du village d'Alle. S'agissant de la version 2023, une erreur a été constatée et nous souhaitons vous en faire part. En effet, sous l'onglet « comment gérer vos déchets », il est indiqué que les restes de repas, les déchets de cuisine et les lavures doivent être amenés à la déchetterie mais il s'agit bel et bien **d'une erreur** ! La pratique qui est juste est de déposer le tout dans un sac officiel SIDP.

## DÉCHETTERIE COMMUNALE

Les Autorités communales tiennent à rappeler à la population locale que le personnel de ladite déchetterie est à disposition afin d'aider les différentes **personnes en difficulté** à décharger leurs déchets.

## PUBLICATION – GRAND PERMIS DE CONTRUIRE

Afin de limiter la charge administrative et au vu de l'art. 19 al. 2 du Décret concernant le permis de construire (DPC), la publication des grands permis aura uniquement lieu dans le Journal officiel ainsi que sur le panneau numérique communal. Il n'y aura donc plus d'avis aux voisins.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL